

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT 01-274-69**

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) (dossier 1259570023)

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur – planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 28 novembre 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 1^{er} décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert